

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas – ISNARD Robert – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes CHAPUT Ghislaine – BOUYA Corine

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 132/23 - 5ème attribution de subventions aux associations pour 2023

Rapporteur : M. BERTON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

L'attribution des subventions aux associations, peut faire l'objet d'une ou plusieurs délibérations différenciées, établies à diverses périodes de l'année, suite à l'étude des dossiers constitués. Il est proposé les attributions suivantes :

ARTICLE	FONCTION	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
6574	025	AIDES AUX ASSOCIATIONS			
		compensation mise à disposition de personnel à titre onéreux, année 2023	AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	association loi 1901	40 058,36
6574	40	SPORT ET JEUNESSE			
		compensation mise à disposition de personnel à titre onéreux, année 2023	NAUTIC CLUB DE LA CRAU	association loi 1901	21 388,13
		compensation mise à disposition de personnel à titre onéreux, année 2023	TENNIS CLUB ST MARTINOIS	association loi 1901	41 068,21
6574	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL			
		compensation mise à disposition de personnel à titre onéreux, année 2023	CEN PACA	association loi 1901	41 217,43

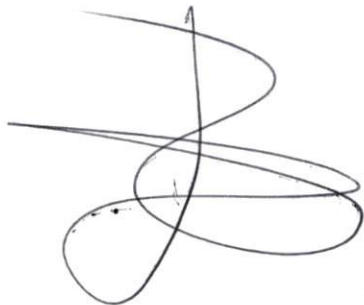
En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer aux associations désignées le montant des subventions qui leur ont été allouées.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre la Présidente et le Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 décembre 2023.

Christophe LAUFRAY
Le Maire
Le Président de séance




Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

